Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

DINAN AGGLOMÉRATION

DINAN AGGLOMERATION

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2017

Calorguen – Pleudihen-sur-Rance – Saint-Carné
Saint-Hélen - Trévron – Vildé-Guingalan

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Mode de gestion du service 4
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 4
1.4. Nombre d'abonnés 4
1.5. Volumes facturés 5
1.6. Détail des imports et exports d'effluents 6
1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 6
1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 7
1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées 8
1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 19
1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 19
1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 20
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 21
2.1. Modalités de tarification 21
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 23
2.3. Recettes 25
3. Indicateurs de performance 26
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 26
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 26
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 28
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 29
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 30
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 31
3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) 35
3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2) 36
3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) 36
3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) 36
3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) 36
3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) 36
3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) 36
3.14. Taux de réclamations (P258.1) 36
4. Financement des investissements 37
4.1. Montants financiers 37
4.2. Etat de la dette du service 37
4.3. Amortissements 37
4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux 37
4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 38
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 39
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0) 39
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 39
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 40

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : DINAN AGGLOMERATION
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☑	☐
	Transport	☑	☐
	Dépollution	☑	☐
	Contrôle de raccordement	☒	☐
	Elimination des boues produites	☒	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☒
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☒

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Calorguen, Pleudihen-sur-Rance, Saint-Carné, Saint-Hélen, Trévron, Vildé-Guingalan
- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui, date d'approbation* : ..... ☐ Non
-

Communes	Etat du zonage d'assainissement *(adopté, en cours, non initié)*	Date de délibération de l'adoption
Vildé-Guingalan	adopté	21/04/1997
Calorguen	adopté	25/05/1997
Trévron	adopté	21/05/1997
Saint-Hélen	adopté	30/05/2005
Pleudihen-sur-Rance	adopté	09/07/2001
La Vicomte-sur-Rance	adopté	21/02/2001
Saint-Carné	adopté	21/05/1997

- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 28/02/2018 ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de début de contrat : 01/08/2013
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2018
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2023
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 2
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 6 368 habitants au 31/12/2017 (6 311 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 555 abonnés au 31/12/2017 (2 531 au 31/12/2016).

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Calorguen	198	198		198	
Pleudihen-sur-Rance	1146	1171	2	1173	
Saint-Carné	202	202		202	
Saint-Hélen	375	374		374	
Trévron	163	163		163	
Vildé-Guingalan	441	444	1	445	
Total	**2 531**	**2552**	**3**	**2 555**	**0,95%**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2 555.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 42,51 abonnés/km) au 31/12/2017. (42,16 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,47 habitants/abonné au 31/12/2017. (2,49 habitants/abonné au 31/12/2016).

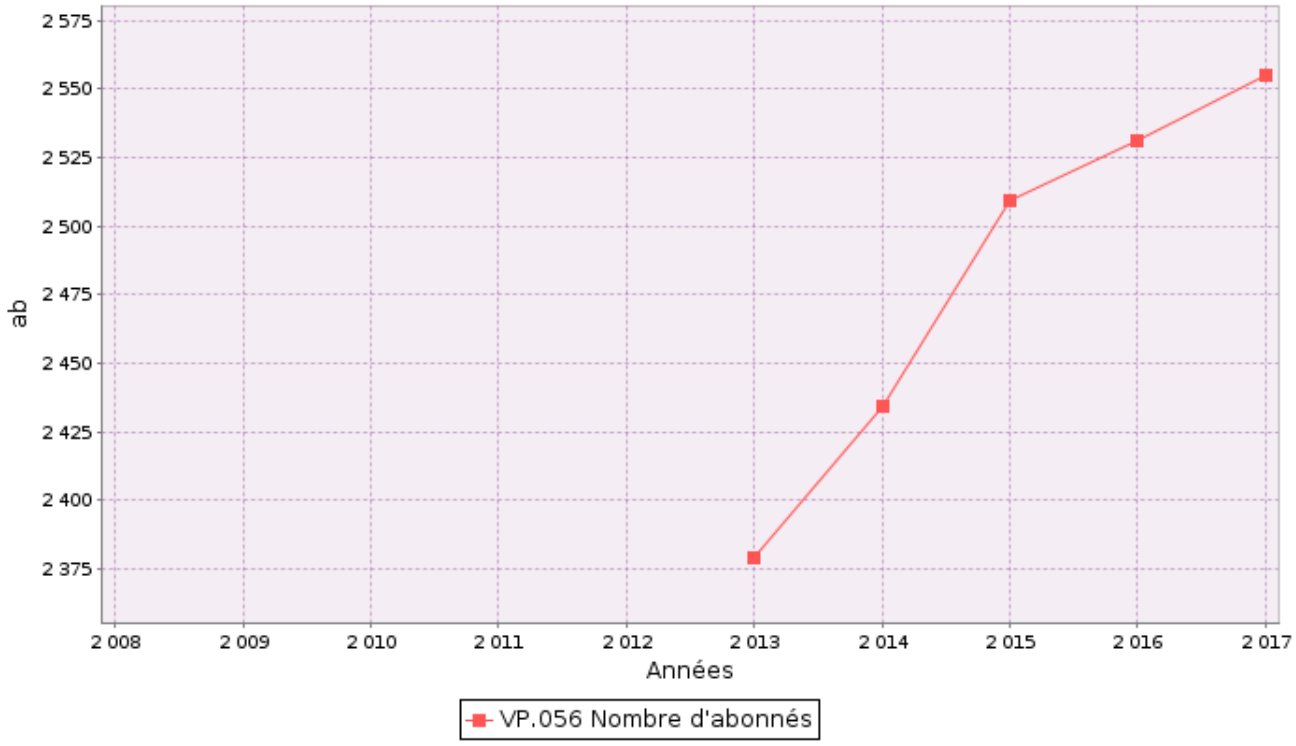

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	178 034	194 682	
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	**178 034**	**194 682**	**9,3%**

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'
d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environn

1.6. *Détail des imports et exports d'effluents*

Volumes exportés vers…	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m³	Volumes exportés durant l'exercice 2017 en m³	Variation en %
Total des volumes exportés			
Volumes importés depuis…	**Volumes importés durant l'exercice 2016 en m³**	**Volumes importés durant l'exercice 2017 en m³**	**Variation en %**
Total des volumes importés			

1.7. *Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)*

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2017 (0 au 31/12/2016).

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors bran transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 60,11 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 60,11 km (60,04 km au 31/12/2016).

1 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin tampon STEP de Pleudihen-sur-Rance	STEP de Pleudihen La Fosse Even	160 m³

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 10 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration du Préron (VILDE-GUINGALAN)
Code Sandre de la station : ____

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	01/07/2011
Commune d'implantation	Vildé-Guingalan (22388)
Lieu-dit	Le Préron
Capacité nominale STEU en EH (1)	60
Nombre d'abonnés raccordés	26
Nombre d'habitants raccordés	60
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	9

Prescriptions de rejet		
Soumise à	☐ Autorisation en date ... ☐ Déclaration en date du ...	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Cours d'eau
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau des Vaux du Moulin, affluent du Moutafilan (BV Arguenon)

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5		☐ et ☐ ou	
DCO		☐ et ☐ ou	
MES		☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
30/03/2017	oui	8	97,0	73	89,8	9	96,4	84.1	-	5.3	70,0

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique
(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

STEU N°2 : Lagune Naturelle Les Quintaines (SAI

Code Sandre de la station : 0422299S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/08/1995
Commune d'implantation	SAINT-HELEN (22299)
Lieu-dit	Bourg – Les Quintaines
Capacité nominale STEU en EH (1)	500
Nombre d'abonnés raccordés	300
Nombre d'habitants raccordés	690
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	120 m3/j

Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Autorisation en date du …	09/02/2006
	☐ Déclaration en date du …	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Pont aux Chats, puis Val

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou		Flux (kg/j)
	Débit de 50 m3/j (Arrêté de 1993)		Débit de 120 m3/j				(Arrêté de 1993)
	Moyenne sur 2h	Moyenne sur 24h	Moyenne sur 2h	Moyenne sur 24h			
DBO_5	40	30	17	12	☐ et	☐ ou	1,44
DCO	120	90	50	37,5	☐ et	☐ ou	4,50
MES	120	120	50	50	☐ et	☐ ou	6
NGL					☐ et	☐ ou	
NTK	50	40	21	17	☐ et	☐ ou	2,04
pH	Entre 5,5 et 7,5				☐ et	☐ ou	
NH_4^+					☐ et	☐ ou	
Pt	10	8	4	3	☐ et	☐ ou	0,36

Bactériologie :				
Coliformes Totaux	< 10^4 dans 100 ml	4 000		
Coliformes Fécaux	< 10^3 dans 100 ml	400		
Streptocoques Fécaux	< 10^2 dans 100 ml	40		

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
12/06/2017	non	5	98.5	45	92,6	12	96,9	22,27	78	3,20	69.8

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

STEU N°3 : Lagune Naturelle de Trévro

Code Sandre de la station : 0422380S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/06/1993
Commune d'implantation	TREVRON (22380)
Lieu-dit	Bourg
Capacité nominale STEU en EH (1)	350
Nombre d'abonnés raccordés	163
Nombre d'habitants raccordés	
Débit de référence journalier admissible en m3/j	52,5 m3/j (Arrêté : 35 m3/j)

Prescriptions de rejet

Soumise à : ☐ Autorisation en date du … ☒ Déclaration en date du … 31/03/1992

Milieu récepteur du rejet : Type de milieu récepteur : Eau douce de surface ; Nom du milieu récepteur : Guinefort

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l) Sur 2 h	Sur 24h	et / ou		Flux (kg/j) Sur 2 h	Sur 24h
DBO_5	40	30	☐ et	☐ ou	0,14	1,05
DCO	120	90	☐ et	☐ ou	0,42	3,15
MES	120	120	☐ et	☐ ou	0,42	4,2
NGL			☐ et	☐ ou		
NTK	50	40	☐ et	☐ ou	0,17	1,4
pH	Entre 5,5 et 7,5		☐ et	☐ ou		
NH_4^+			☐ et	☐ ou		
Pt	10	8	☐ et	☐ ou	0,03	0,28
Bactériologie :						
Coliformes Totaux	< 10^4 dans 100 ml					
Coliformes Fécaux	< 10^3 dans 100 ml					
Streptocoques Fécaux	< 10^2 dans 100 ml					

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté DBO_5 Conc mg/l	DBO_5 Rend %	DCO Conc mg/l	DCO Rend %	MES Conc mg/l	MES Rend %	NGL Conc mg/l	NGL Rend %	Pt Conc mg/l	Pt Rend %
06/09/2017	non	42	90,8	222	84,5	34	96,7	31.2	-	12.9	23,2

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

STEU N°4 : Lagune Naturelle de La Croix Nergan (VIL

Code Sandre de la station : 0422388S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/05/1992
Commune d'implantation	VILDE-GUINGALAN (22388)
Lieu-dit	La Croix Nergan – Les Molières
Capacité nominale STEU en EH (1)	550 Future station : 1 200 E.H.
Nombre d'abonnés raccordés	436
Nombre d'habitants raccordés	1003
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	Nouvel arrêté : 389 m3/j et 40m3/h

Prescriptions de rejet		
Soumise à	☐ Autorisation en date du …	
	☒ Déclaration en date du …	Nouvel Arrêté : 09/02/2016
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Les Vaux du Moulin, puis Montafilan

Normes de rejet de l'arrêté de 1991

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Flux (kg/j) Juin à octobre		Flux (kg/j) Novembre à mai	
	Sur 24h	Temps sec	Temps de pluie	Temps sec	Temps de pluie
DBO_5	15	1,8	2,5	5,2	5,8
DCO	65	7,8	10,7	22,4	25,3
MES	20	2,4	3,3	6,9	7,8
NGL	10				
NTK	7				
pH	6 et 8,5				
NH_4^+	3	0,36	0,5	1,1	1,2
Pt	1				

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
06/09/2017	oui	3,2	99,8	25,6	99,4	5,8	99,8	5,9	98,0	0,2	99,5
Charges rejetées en Sortie Boue activée											
06/09/2017		Flux en kg/j		Flux en kg/j		Flux en kg/j		Flux en kg/j		Flux en kg/j	
		0,23		1,82		0,41		0,42		0,01	
Charges rejetées en flux – **Sortie Lagune**											
06/09/2017		0,26		2,07		0,24		0,43		0,07	

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

STEU N°5 : Station d'épuration du Coupau

Code Sandre de la station : 0422388S0003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Traitement biologique par Lit Bactérien
Date de mise en service	01/10/2009
Commune d'implantation	SAINT HELEN
Lieu-dit	La Coupaudais
Capacité nominale STEU en EH (1)	65 E.H.
Nombre d'abonnés raccordés	15
Nombre d'habitants raccordés	35
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	9,75 m3/j

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ... ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur : Eau douce de surface Nom du milieu récepteur : ___		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5		☐ et ☐ ou	
DCO		☐ et ☐ ou	
MES		☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/05/2017	non	80	27,1	330	22,5	58	40,2	-	8,6	15,1	- 14,6

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

STEU N°6 : Station d'épuration de La Ville es Boucs (

Code Sandre de la station : 0422299S0004

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres plantés de roseaux
Date de mise en service	01/07/2011
Commune d'implantation	SAINT HELEN
Lieu-dit	La Ville Es Bouc
Capacité nominale STEU en EH (1)	50 E.H.
Nombre d'abonnés raccordés	13
Nombre d'habitants raccordés	30
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	7,5 m3/j

Prescriptions de rejet		
Soumise à	☐ Autorisation en date du … ☐ Déclaration en date du …	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de Coetquen

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5		☐ et	☐ ou	
DCO		☐ et	☐ ou	
MES		☐ et	☐ ou	
NGL		☐ et	☐ ou	
NTK		☐ et	☐ ou	
pH		☐ et	☐ ou	
NH_4^+		☐ et	☐ ou	
Pt		☐ et	☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
27/09/2017	Oui	3	99,7	60	96,8	8	99,1	82,22	49,9	8,84	65,3

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

STEU N°7 : Station d'Épuration de La Fosse Even (PLEUD

Code Sandre de la station : 0422197S0002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	31/07/1980
Commune d'implantation	PLEUDIHEN-SUR-RANCE (22197)
Lieu-dit	Fosse Even
Capacité nominale STEU en EH (1)	2200
Nombre d'abonnés raccordés	1117
Nombre d'habitants raccordés	2569
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	330 m3/j

Prescriptions de rejet		
Soumise à	☐ Autorisation en date du …	
	☒ Déclaration en date du …	30/10/2012
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de Coetquen

Polluant autorisé	Concentration (mg/l)	Flux (kg/j)		et / ou		Rendement (%)
	Moyenne /24h (*annuelle)	Juin à Oct.	Nov. A Mai			
DBO_5	25	8,25	22,5	☐ et	☐ ou	80
DCO	90	29,7	81	☐ et	☐ ou	75
MES	30	9,9	27	☐ et	☐ ou	90
NGL	20 *	6,6	18	☐ et	☐ ou	
NTK	15 *	4,95	13,5	☐ et	☐ ou	
pH	Entre 6 et 8,5			☐ et	☐ ou	
NH_4^+				☐ et	☐ ou	
Pt	2 *	0,66	1,8	☐ et	☐ ou	

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/01/2017	Oui	7	99.04	58	95.72	16	96.83	20.36	79.28	0.63	94.43
14/02/2017	Non	3	99.49	37	96.69	12	97.39	22.14	76.96	0.19	98.04
27/03/2017	Oui	3	99.06	30	94.61	12	91.73	12.89	80.09	0.73	75.00
20/04/2017	Oui	4	99.34	59	94.86	6	98.37	14.57	85.31	0.26	98.02
12/05/2017	Oui	3	99.51	42	96.57	7	98.60	8.92	90.46	0.31	97.08
03/06/2017	Oui	4	99.38	41	96.09	5	98.46	15.08	87.46	0.62	95.04
16/07/2017	Oui	2	99.55	44	95.42	10	97.02	13.93	86.38	0.23	98.06
07/08/2017	Non	1	99.76	37	95.31	9	96.90	20.28	74.70	0.36	95.78
19/09/2017	Oui	4	98.82	37	93.75	8	96.84	17.33	66.61	0.34	94.54
11/10/2017	Oui	7	98.15	37	94.47	14	94.28	16.43	69.90	0.45	92.88
23/11/2017	Oui	2	98.80	35	90.35	7	94.32	10.37	66.87	0.46	88.54
08/12/2017	Oui	1	98.61	21	84.04	2	94.31	5.30	73.99	0.40	80.33

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

Oui La conformité est respectée puisque la concentration moyenne annuelle en NGL est inférieure à 20 mg/l, conformément aux prescriptions de l'arrêté.*

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

STEU N°8 : Lagune Naturelle de SAINT-CA

Code Sandre de la station : 0422280S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/12/1988
Commune d'implantation	SAINT-CARNE (22280)
Lieu-dit	Bourg – Section B416
Capacité nominale STEU en EH (1)	600
Nombre d'abonnés raccordés	201
Nombre d'habitants raccordés	462
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	60 m3/j

Prescriptions de rejet		
Soumise à	☐ Autorisation en date du …	
	☒ Déclaration en date du …	13/04/1988
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Gasset

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)
	Sur 24h	Sur 2 h			
DBO_5	30	40	☐ et	☐ ou	
DCO	90	120	☐ et	☐ ou	
MES	120	120	☐ et	☐ ou	
NGL			☐ et	☐ ou	
NTK	40	50	☐ et	☐ ou	
pH	Entre 5,4 et 8,5		☐ et	☐ ou	
NH_4^+			☐ et	☐ ou	
Pt	8	10	☐ et	☐ ou	
Bactériologie :					
Coliformes Totaux	< 10^4 dans 100 ml				
Coliformes Fécaux	< 10^3 dans 100 ml				
Streptocoques Fécaux	< 10^2 dans 100 ml				

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/02/2017	oui	18	94.8	36	90.8	24	95.5	33.9	27.6	4.1	78.0

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

STEU N°9 : Lits plantés de roseaux de PLEUDIHEN-
Code Sandre de la station : 0422197S003

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lits plantés de roseaux
Date de mise en service	2015
Commune d'implantation	Pleudihen-sur-Rance (22280)
Lieu-dit	Le Val Hervelin
Capacité nominale STEU en EH (1)	150
Nombre d'abonnés raccordés	53
Nombre d'habitants raccordés	122
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	15 m3/j

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Gasset	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5		☐ et ☐ ou	
DCO		☐ et ☐ ou	
MES		☐ et ☐ ou	
NGL		☐ et ☐ ou	
NTK		☐ et ☐ ou	
pH		☐ et ☐ ou	
NH_4^+		☐ et ☐ ou	
Pt		☐ et ☐ ou	

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
10/04/2017	oui	2	98.6	25	92.9	2	99.0	10.34	-	0.55	85.7

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

STEU N°10 : Lagune naturelle La Saudray (CALO

Code Sandre de la station : 0422026S0001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel
Date de mise en service	01/07/1988
Commune d'implantation	CALORGUEN (22026)
Lieu-dit	Le Saudray – A-749
Capacité nominale STEU en EH (1)	400
Nombre d'abonnés raccordés	199
Nombre d'habitants raccordés	458
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	60 m3/j

Prescriptions de rejet

Soumise à	☐ Autorisation en date du …	
	☒ Déclaration en date du …	07/02/1995
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	CANAL Ille et Rance

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Flux (kg/j)	
	Sur 2 h	Sur 24h			Sur 2 h	Sur 24h
DBO_5	40	30	☐ et	☐ ou	0,16	1,2
DCO	120	90	☐ et	☐ ou	0,48	3,6
MES	120	120	☐ et	☐ ou	0,48	4,8
NGL			☐ et	☐ ou		
NTK	50	40	☐ et	☐ ou	0,2	1,6
pH	Entre 5,4 et 8,5		☐ et	☐ ou		
NH_4^+			☐ et	☐ ou		
Pt	10	8	☐ et	☐ ou	0,04	0,32
Bactériologie :						
Coliformes Totaux	< 10^4 dans 100 ml					
Coliformes Fécaux	< 10^3 dans 100 ml					
Streptocoques Fécaux	< 10^2 dans 100 ml					

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO_5		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
11/10/2017	non	58	99.0	62	97.9	144	98.4	30.55	95.9	6.45	95.5

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues **produites** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration du Préron (VILDE-GUINGALAN) (Code Sandre : ____)		
Lagune Naturelle Les Quintaines (SAINT-HELEN) (Code Sandre : 0422299S0002)		
Lagune Naturelle de Trévron (Code Sandre : 0422380S0001)		
Boues activées de La Croix Nergan (VILDE-GUINGALAN) (Code Sandre : 0422388S0001)	354	
Station d'épuration du Coupaudais (Code Sandre : 0422388S0003)	0.442	0.34
Station d'épuration de La Ville es Boucs (SAINT-HELEN) (Code Sandre : 0422299S0004)		
Val Hervelin - Pleudihen sur Rance (Code Sandre : 0422197S0003)		
Station d'Epuration de La Fosse Even (PLEUDIHEN SUR RANCE) (Code Sandre : 0422197S0002)	25.6	24,3
Lagune Naturelle de SAINT-CARNE (Code Sandre : 0422280S0001)		
Lagune Naturelle de Saudray (CALORGUEN) (Code Sandre : 0422026S0001)		
Total des boues produites	**380,042**	**24,64**

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2016 en tMS	Exercice 2017 en tMS
Station d'épuration du Préron (VILDE-GUINGALAN) (Code Sandre : ____)	0	0
Lagune Naturelle Les Quintaines (SAINT-HELEN) (Code Sandre : 0422299S0002)	0	0
Lagune Naturelle de Trévron (Code Sandre : 0422380S0001)	0	0
Boues activées de La Croix Nergan (VILDE-GUINGALAN) (Code Sandre : 0422388S0001)	354	0
Station d'épuration du Coupaudais (Code Sandre : 0422388S0003)	0,44	0,34
Station d'épuration de La Ville es Boucs (SAINT-HELEN) (Code Sandre : 0422299S0004)	0	0
Val Hervelin - Pleudihen sur Rance (Code Sandre : 0422197S0003)	____	0
Station d'Epuration de La Fosse Even (PLEUDIHEN SUR RANCE) (Code Sandre : 0422197S0002)	25,6	24,3
Lagune Naturelle de SAINT-CARNE (Code Sandre : 0422280S0001)	0	0
Lagune Naturelle de Saudray (CALORGUEN) (Code Sandre : 0422026S0001)	0	0
Total des boues évacuées	**380**	**24,64**

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Frais d'accès au service:	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC)(1) – Immeubles neufs	2710,42	2764,33
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC)(1) – Neufs sociaux	677,34	690,81
Participation pour l'Assainissement Collectif (PFAC)(1) – Existants	1355,74	1382,71
Participation aux frais de branchement	1225,11	**1250,00**

(1) Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

(2)

La grille tarifaire : Calorguen, Pleudihen sur Rance, St-Carné, Trévron, Vildé Guingalan

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1)	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	1,016 €/m³	0.922 €/m³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1)	35,79 €	36,44 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,678 €/m³	0,766 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,18 €/m³	0,18 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

La grille tarifaire : St Helen

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1)	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³ de 0 à 500m3	1,016 €/m3	0.922 €/m3
	Prix au m³ au-delà de 501 m³	0,800 € /m3	0.718 €/m3
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement (1)	35,79 €	36,44 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m³	0,678 €/m³	0,766 €/m³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA (2)	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation réseaux de collecte (AELB)	0,18 €/m³	0,18 €/m³
	VNF rejet :	0 €/m³	0 €/m³

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.
(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n°CA-2018-490 du 26/02/2018 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération n°CA-2018-490 – Annexe 3 du 26/02/2018 effective à compter du 01/01/2018 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération n°CA-2018-490 – Annexe 3 du 26/02/2018 effective à compter du 01/01/2018 fixant la participation aux frais de branchement.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

2.2. *Facture d'assainissement type (D204.0)*

Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0,00	0,00	___%
Part proportionnelle	121,92	110,64	-9,3%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	121,92	110,64	-9,3%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	35,79	36,44	+ 1,8%
Part proportionnelle	81,36	91,92	+ 13%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	117,15	128,36	+ 9,6%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	21,60	0%
VNF Rejet :	0,00	0,00	___%
Autre : _____	0,00	0,00	___%
TVA	26,07	26,06	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	47,67	47,66	0%
Total	**286,74**	**286,66**	**- 0,03%**
Prix TTC au m³	**2,39**	**2,39**	**0 %**

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

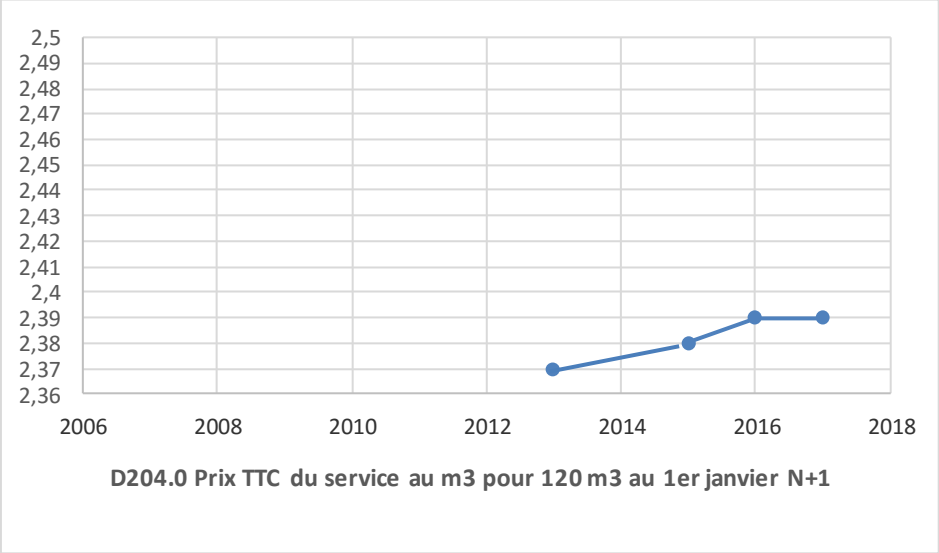

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m³	Prix au 01/01/2018 en €/m³
Calorguen	2,39	2,39
Pleudihen-sur-Rance	2,39	2,39
Saint-Carné	2,39	2,39
Saint-Hélen	2,39	2,39
Trévron	2,39	2,39
Vildé-Guingalan	2,39	2,39

La facturation est effectuée avec une fréquence :

☐ annuelle
☒ semestrielle
☐ trimestrielle
☐ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

2.3. *Recettes*

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	174 442,47		
dont abonnements	0,00		
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation	**174 442,47**		
Recettes de raccordement	8 415,91	43 096,54	
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes : PFAC	42 962,73	64 442,66	
Total autres recettes (frais de contrôles)	**51 378,64**	**107 539,20**	
Total des recettes	**225 821,11**		

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	200 955,18		
dont abonnements	70 512,51		
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de facturation	200 955,18		
Recettes liées aux travaux			
Produits accessoires			
Total autres recettes			
Total des recettes	200 955,18		

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : € (225 821,11 € au 31/12/2016).

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

3. Indicateurs de performance

3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 2 555 abonnés potentiels (99,25% pour 2016).

3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

	nombre de points	Valeur	potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	70%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	-	**106**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 106 pour l'exercice 2017 (105 pour 2016).

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

3.3. *Conformité de la collecte des effluents (R*

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration du Préron (VILDE-GUINGALAN)	0,3	100	100
Lagune Naturelle Les Quintaines (SAINT-HELEN)	38	100	100
Lagune Naturelle de Trévron	24,8	100	100
Boues activées de La Croix Nergan (VILDE-GUINGALAN)	27,92	100	100
Station d'épuration du Coupaudais	0,9	100	100
Station d'épuration de La Ville es Boucs (SAINT-HELEN)	3	100	100
Val Hervelin - Pleudihen sur Rance	0,6	___	100
Station d'Epuration de La Fosse Even (PLEUDIHEN SUR RANCE)	129	100	97
Lagune Naturelle de SAINT-CARNE	45,5	100	100
Lagune Naturelle de Saudray (CALORGUEN)	153,4	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 99

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

3.4. Conformité des équipements des station eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration du Préron (VILDE-GUINGALAN)	0,3	100	100
Lagune Naturelle Les Quintaines (SAINT-HELEN)	38	100	100
Lagune Naturelle de Trévron	24,8	100	100
Boues activées de La Croix Nergan (VILDE-GUINGALAN)	27,92	100	100
Station d'épuration du Coupaudais	0,9	100	100
Station d'épuration de La Ville es Boucs (SAINT-HELEN)	3	100	100
Val Hervelin - Pleudihen sur Rance	0,6	___	100
Station d'Epuration de La Fosse Even (PLEUDIHEN SUR RANCE)	129	100	100
Lagune Naturelle de SAINT-CARNE	45,5	100	100
Lagune Naturelle de Saudray (CALORGUEN)	153,4	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2016).

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

3.5. *Conformité de la performance des ouvra (P205.3)*

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2017	Conformité exercice 2016 0 ou 100	Conformité exercice 2017 0 ou 100
Station d'épuration du Préron (VILDE-GUINGALAN)	0,3	100	100
Lagune Naturelle Les Quintaines (SAINT-HELEN)	38	100	100
Lagune Naturelle de Trévron	24,8	100	100
Boues activées de La Croix Nergan (VILDE-GUINGALAN)	27,92	100	100
Station d'épuration du Coupaudais	0,9	100	100
Station d'épuration de La Ville es Boucs (SAINT-HELEN)	3	100	100
Val Hervelin - Pleudihen sur Rance	0,6	___	100
Station d'Epuration de La Fosse Even (PLEUDIHEN SUR RANCE)	129	100	100
Lagune Naturelle de SAINT-CARNE	45,5	100	100
Lagune Naturelle de Saudray (CALORGUEN)	153,4	100	100

Pour l'exercice 2017, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2016).

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration du Préron (VILDE-GUINGALAN) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		___

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Lagune Naturelle Les Quintaines (SAINT-HELEN) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		___

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

Lagune Naturelle de Trévron :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : …	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		___

Boues activées de La Croix Nergan (VILDE-GUINGALAN) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : …	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		___

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

Station d'épuration du Coupaudais :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☒ Conforme	0,34
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,34

Station d'épuration de La Ville es Boucs (SAINT-HELEN) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		___

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

Val Hervelin - Pleudihen sur Rance :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		___

Station d'Epuration de La Fosse Even (PLEUDIHEN SUR RANCE) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	24,3
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		24,3

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

Lagune Naturelle de SAINT-CARNE :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		___

Lagune Naturelle de Saudray (CALORGUEN) :

Filières mises en oeuvre		tMS
Valorisation agricole	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Compostage	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Incinération	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Autre : ...	☐ Conforme	
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		___

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2016).

*indicateur exigible uniquement pour les rapports soumis à examen de la CCSPL

3.7 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1*)

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

En 2017, cet indice este **0,00 u/1000 habitants**

3.8 Points noirs du réseau de collecte (P252.2*)

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

En 2017, cet indice est de **1,67 u/100 km**

3.9 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2*)

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

En 2017, cet indice est de **0 (aucun renouvellement en 2017)**

3.10 Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3*)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

En 2017, cet indicateur est de **71,4%**. Sur les 21 bilans 24h réalisés, 15 étaient conformes.

3.11 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3*)

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution…).

En 2017, cet indice est de **58/120**

Il manque pour certaines stations :

- L'évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés),
- La réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement
- La réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement
- La réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement

3.12 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement.

Pour le budget Assainissement-DSP, le nombre d'années pour rembourser la dette s'élève à **5,76**.

3.13 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0*)

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

Le taux d'impayés s'élève à **0,46%**

3.14 Taux de réclamations (P258.1*)

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés.Cet indice, en 2017, est de **0,00 u/1000 abonnés**

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	830 778,17	563 220,75
Montants des subventions en €	91 756,31	457 066,24
Montants des contributions du budget général en €	0	

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017*[1]
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		4 224 603,07	5 897 284,20
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	214 239,11	243 656,84
	en intérêts	143 090,81	143083,92
*[1] Cumul des deux contrats : Dinan Centre et Pleudihen			

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2017, la dotation aux amortissements a été de 856 054,71*[2] € (846 549,27 € en 2016).

*[2] Valeur pour l'ensemble des 3 contrats : Dinan Centre, Pleudihen et Evran

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Calorguen/Saint Carné – Etude de faisabilité STEP	2018	20 000,00 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

4.5. Présentation des programmes pluriannue
par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Pleudihen-sur-Rance – Mise en séparatif	2018	70 000,00 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2017, 615 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0032 €/m³ pour l'année 2017 (0 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

Envoyé en préfecture le 20/12/2018
Reçu en préfecture le 20/12/2018
Affiché le
ID : 022-200068989-20181217-CA_2018_758-DE

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2016	Valeur 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 311	6 311
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	380	24,6
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,39	2,48
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,25%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	105	107
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	___%	99%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0,0032